



## **XLV<sup>es</sup> Journées de l'Association d'Économie Sociale Aubervilliers, les jeudi 3 et vendredi 4 septembre 2026**

### ***80 ans de la Sécu : que célèbre-t-on ?***

L'année 2025 est l'occasion de nombreuses manifestations visant à célébrer les 80 ans de la Sécurité sociale. Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 marquent une étape importante de l'histoire de France. Dans son article 2, l'ordonnance du 4 octobre dispose que la Sécurité sociale est « destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptible de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ». Cette institution est aujourd'hui une institution centrale de la société française. Sans elle, les soins seraient une épreuve financière intolérable, la naissance des enfants réduite à un coût, la vieillesse inéluctablement liée à la pauvreté. Cette primordialité s'observe aussi dans les dépenses des Administrations de Sécurité sociale qui se sont élevées à 776,8 milliards d'euros en 2024, soit plus que les dépenses de l'État (670,3 milliards d'euros).

Pourtant, derrière l'apparent consensus de ce qu'est la Sécurité sociale, se cachent des conceptions différentes voire contradictoires de cette institution centrale de l'Économie Sociale. Ainsi, la date anniversaire peut être mise en débat en fonction de ce que l'on souhaite valoriser. Avec 1945 il s'agit d'insister sur le rôle de la haute administration et de l'assemblée nationale. Cependant avec 1946 il est possible de souligner le fait que l'institution est mise en œuvre matériellement grâce au travail des militants qui constituent les conseils d'administration. La Sécurité sociale est une institution populaire pas seulement au sens où elle est largement appréciée mais aussi car elle promeut une conception originale de la démocratie et de l'organisation économique. Ce n'est ici qu'un exemple qui illustre un paradoxe : bien que l'on parle au singulier de la Sécurité sociale, d'hier à aujourd'hui, l'histoire économique, politique et sociale de cette institution ne peut s'écrire qu'au pluriel. L'objectif des 45<sup>es</sup> Journées de l'Association d'Économie Sociale est de célébrer l'anniversaire de la Sécurité sociale en interrogeant les différentes conceptions qui la sous-tendent et les transformations institutionnelles qu'elle a connues. Cinq axes (non exhaustifs) peuvent nourrir ces réflexions.

#### **Concevoir la Sécurité sociale**

Un premier axe de recherche concerne la définition de la Sécurité sociale. Dans le langage courant, il arrive souvent que la Sécurité sociale désigne la Caisse nationale d'Assurance Maladie. Une vision plus large intègre les autres risques habituellement associés à la Sécurité sociale (retraite et famille essentiellement). Mais on peut aller encore plus loin et prendre la définition des administrations de Sécurité sociale au sens de la comptabilité nationale. Il faudrait alors ajouter les régimes de retraite complémentaire, l'assurance chômage, la Caisse d'amortissement

de la dette sociale et quelques autres. Ces différentes échelles de définition ne sont pas neutres. Elles impliquent, entre autres choses, des formes d'organisation du pouvoir variées (avec ou sans représentation syndicale, avec ou sans pouvoir syndical) et des diagnostics très différents sur la situation financière de l'institution. En effet, si le régime général de Sécurité sociale est souvent déficitaire, ce n'est pas le cas du compte des administrations de Sécurité sociale (excédentaire de 2,3 milliards d'euros en 2024).

Au-delà de cet exercice de définition, se pose la question théorique de ce qu'est la Sécurité sociale et de comment elle s'articule au reste de la société d'un point de vue économique, politique et social. Les typologies des systèmes de protection sociale sont nombreuses et offrent toutes des enseignements importants. Elles peuvent mettre l'accent sur la distribution du pouvoir, sur la forme du financement, sur la façon dont sont attribués les droits, etc. Est-ce que la Sécurité sociale est une institution permettant de stabiliser la société capitaliste dans le cadre d'une économie mixte ? Est-ce qu'elle offre des perspectives d'un dépassement de celle-ci ? L'ancrage démocratique de la Sécurité sociale et sa mise à distance des logiques d'accumulation ne permettent-elles pas de penser cette institution comme un commun ou une des prémices de communisme ?

## **Haro sur la Sécurité sociale !**

La Sécurité sociale est une institution populaire sans cesse sous le feu des critiques. Le débat public est pollué par une grande quantité d'idées reçues ou de mythes sur le fonctionnement de la Sécurité sociale dont le plus emblématique est le concept de « trou de la Sécu ». La Sécurité sociale serait une institution mal gérée, en déficit permanent que seul pourrait sauver une maîtrise plus rigoureuse des dépenses. Tous les mots et les chiffres sont en ordre de bataille pour convaincre du catastrophisme de la situation et des solutions pertinentes et indispensables. Albert HIRSCHMAN a montré que l'un des piliers de la rhétorique réactionnaire, visant à délégitimer les politiques publiques progressistes, est la thématique de l'effet pervers. Ainsi, pour beaucoup de critiques, la trop grande générosité de la Sécurité sociale causerait sa perte. Les malades abuseraient des arrêts maladies ou des médicaments gratuits, les familles tricheraient pour accéder à des ressources auxquelles elles n'ont pas le droit, les migrants pèseraient de tout leur poids sur un système à bout de souffle et les bénéficiaires d'allocation chômage refuseraient de prendre un emploi du fait d'une préférence pour la paresse. De leur côté les entreprises souffriraient de la concurrence internationale du fait de « charges » les plus élevées du monde. Toutes ces critiques ne sont pas neuves et on peut les retrouver non seulement dès les premières années de vie de la Sécurité sociale mais aussi avant même sa création ce qui souligne à quel point, l'instrumentalisation de la crainte de l'abus est au cœur du combat contre la création des assurances sociales.

Si la critique de la Sécurité sociale est légitime, il paraît aussi nécessaire de documenter le fait que ces critiques sont souvent infondées et qu'elles conduisent à réduire l'accès aux droits ou à supprimer des droits existants. L'insistance sur la fraude dissimule le phénomène bien plus massif de non recours aux droits. Les idées reçues du débat public se nourrissent également de conceptions économiques qui sont pourtant largement battues en brèche. C'est le cas notamment de la thématique du coût du travail, qui ignore le coût du capital, les effets limités des exonérations de cotisations sociales sur l'emploi ou les causes plus fondamentales du déficit de compétitivité des entreprises françaises. Les recherches autour de cet axe pourront discuter des idées reçues sur la Sécurité sociale et du rôle des médias et de la théorie économique dans le discrédit jeté sur l'institution.

## **Sécurité sociale et changement institutionnel**

La Sécurité sociale est une institution qui change en permanence. Le changement institutionnel est porté par un grand nombre de variables comme l'innovation, le développement du salariat,

l'industrialisation, les conflits sociaux et militaires, la démocratisation, etc. La Sécurité sociale d'après-guerre n'est d'ailleurs qu'une étape dans l'évolution de long terme de la prise en charge des risques sociaux. La Sécurité sociale hérite de cette histoire et il est nécessaire de ne pas adopter une vision idyllique de 1945-1946. Les droits sont de meilleure qualité aujourd'hui qu'à cette époque. En effet, ce n'est que progressivement que les droits se sont renforcés avec, en particulier, la rénovation du système de santé et l'amélioration des droits à la retraite mais aussi avec la création de l'assurance chômage en 1958. La Sécurité sociale nourrit et se nourrit du capitalisme via l'activation d'une consommation de masse et l'achat de bâtis et de matériels importants pour le système de santé. Mais elle conteste également les fondamentaux du capitalisme lorsqu'elle rend moins douloureux l'éloignement au marché du travail ou lorsqu'elle valorise certaines activités en dehors de la logique d'accumulation.

Depuis les années 1980, la contestation de l'intervention publique a conduit à des réformes nombreuses qui ont beaucoup occupé les sciences sociales. Plusieurs phénomènes ont été longuement analysés : marchandisation, privatisation, étatisation, industrialisation, néolibéralisme, financiarisation, etc. Les contributions concernant cet axe de recherche pourront nourrir la connaissance sur la transformation des politiques sociales. En plus des liens entre Sécurité sociale, capitalisme et État, il paraît nécessaire de poursuivre les réflexions sur les autres formes de domination qui traversent la Sécurité sociale. Différents courants féministes ont par exemple mis en évidence la dimension patriarcale de la Sécurité sociale. De même, les inégalités « raciales » sont particulièrement présentes du fait des effets cumulatifs entre marché du travail et droits sociaux mais aussi parce que les individus peuvent faire face à des discriminations dans leurs rapports aux institutions de la Sécurité sociale. Enfin, le déploiement de la dématérialisation accentue la déshumanisation des services publics ce qui conduit au renoncement aux droits pour les publics les moins outillés et les moins familiers avec la numérisation.

## **La Sécurité sociale et l'économie sociale et solidaire**

La Sécurité sociale entretient des relations nombreuses et complexes avec les organisations de l'économie sociale et solidaire. Tout d'abord la Sécurité sociale peut être interprétée comme une innovation sociale dont l'origine est à trouver dans les expérimentations de l'économie sociale et solidaire. Les sociétés de secours mutuel ont inventé des formes de solidarités nouvelles. Face aux développements violents du capitalisme et au refus de protection de l'État, l'auto-organisation a été une solution centrale à la question sociale. En réponse à ces initiatives, les classes dominantes ont progressivement cherché à se réapproprier le mutualisme en le vidant de son contenu subversif. De cette tension sont nées progressivement les institutions modernes de la protection sociale, dont la Sécurité sociale est la principale héritière. D'autres organisations de l'économie sociale et solidaire ont une histoire liée avec la Sécurité sociale notamment les hôpitaux privés sans but lucratif. Ainsi, un grand nombre d'associations du secteur social et médicosocial s'activent sur des terrains partagés avec la Sécurité sociale : soins de santé, accompagnement de la dépendance, du handicap, service à domicile, etc.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire souffre d'une ambivalence importante qu'il convient de questionner. Est-il la manifestation d'initiatives autonomes promouvant un authentique progrès social dont l'importance peut être comparée à l'histoire des sociétés de secours mutuel ou est-il l'instrument essentiel du délitement des autres formes de solidarité domestique et publique ? Comment évaluer l'apport des associations de prise en charge du handicap alors que leurs aspirations économiques et sociales peuvent être contestées par les premiers concernés ? L'aide à domicile est-elle une aubaine pour organiser l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie ou pour les gouvernements qui ne souhaitent pas reconnaître monétairement le travail des professionnelles ? Beaucoup de travaux suggèrent que les organisations de l'économie

sociale facilitent le développement du travail gratuit, précaire, peu ou mal reconnu. De même, les mutuelles peinent à démontrer leur originalité dans un contexte de lutte pour la survie face aux assureurs à but lucratif. Les travaux autour de cet axe interrogeront les relations, tantôt harmonieuses tantôt conflictuelles de la Sécurité sociale et des organisations de l'économie sociale et solidaire, notamment au regard des contraintes imposées par le marché.

### **La Sécurité sociale : un exemple à généraliser ?**

L'avenir de la Sécurité sociale fait couler beaucoup d'encre. Pour ses détracteurs, elle est un symbole d'archaïsme qu'il faut remplacer par des mécanismes marchands. Pourtant, d'un point de vue purement chronologique, la Sécurité sociale est la modernité née face à l'incapacité du capitalisme à répondre à la question sociale. Il convient toutefois de ne pas minimiser la question de la soutenabilité de cette si jeune institution. En particulier, le débat lancinant sur le financement de la Sécurité sociale dissimule le sujet décisif de la relation entre Sécurité sociale et croissance. Les débats sur la croissance invitent à interroger avec un nouveau regard nos conceptions de la Sécurité sociale. Est-elle une institution irrémédiablement liée à la croissance économique et, en particulier, à l'accumulation du capital ou bien, est-elle un nouveau mode de financement et de production susceptible d'organiser un monde décroissant ou post-croissant ? Les enjeux démographiques pèsent également sur la soutenabilité de la Sécurité sociale. Tandis que les besoins croissent à mesure du vieillissement de la population (pensions, dépendance, soins de santé, etc.) comment trouver des financements nouveaux alors que la croissance est en débat ? Oubliant le cas de la branche famille qui cumule les excédents alors que la natalité baisse, les hypothèses dominantes dans le débat public suggèrent qu'il est nécessaire de fixer un maximum aux dépenses sociales (exprimées en pourcentage du produit intérieur brut). Mais stabiliser l'évolution des dépenses dans un monde où les besoins croissent, n'est-ce pas accepter la réduction des droits ou la baisse de la qualité du service rendu ? Généralement, la lutte contre la fraude et la réorganisation du travail (des soignants principalement) sont réputées permettre d'améliorer la productivité de la dépense de Sécurité sociale. Mais en est-on si sûr après des années de nouveau management public ? Plutôt que de prendre exemple sur le privé pour organiser le public, n'est-il pas temps d'inverser la tendance et, par exemple, de lutter contre le capitalisme sanitaire pour renforcer le service public de soins ? Pourquoi ne pas reprendre le pouvoir sur le privé à but lucratif par la socialisation des moyens de production ?

La Sécurité sociale est résolument une institution de la modernité. La variété des propositions d'extension de la Sécurité sociale à d'autres risques en témoigne. Un rapport récent publié par le Haut-commissariat à la stratégie et au plan (anciennement France stratégie) pose l'hypothèse d'une Sécurité sociale climatique. L'argumentation s'appuie sur la grande proximité entre le risque climatique et le risque social. Une Sécurité sociale climatique pourrait non seulement être plus égalitaire et plus économe mais son ampleur financière pourrait solvabiliser les travaux d'adaptation au changement climatique qu'aucun assureur individuel ne pourrait prendre en charge. L'autre grand champ de développement de la Sécurité sociale concerne la Sécurité sociale de l'alimentation. Partant du constat de l'échec des politiques alimentaires (à distribuer de la nourriture à tous en quantité et en qualité suffisante), alors même que le secteur est largement subventionné, les outils de la Sécurité sociale sont souvent mis en avant dans les expérimentations. Plus largement, d'autres activités font l'objet de réflexions à partir de l'expérience de la Sécurité sociale : la Sécurité sociale de la mort invoque une mutualisation des coûts de la fin de vie dans un contexte où les funérailles sont souvent hors de prix et s'ajoutent à la charge mentale, de même les champs de la culture ou l'énergie sont souvent évoqués. Les travaux autour de cet axe pourront se demander dans quelle mesure la Sécurité sociale – mais laquelle ? – n'est pas un exemple à généraliser ? Car pour beaucoup la Sécurité sociale est une institution qui permet à chacun de

trouver sa place en échappant à toutes les formes d'insécurité économiques, politiques et sociales faisant de la Sécurité sociale la première des libertés.

—

Au-delà du thème de ces journées, des propositions non spécifiques au thème central, relevant des champs habituels de l'économie sociale, sont également attendues (santé, éducation, protection sociale, logement, économie du secteur non marchand, pauvreté et exclusion, inégalités, culture, marché du travail, ...).

Le colloque est ouvert aux différentes disciplines (économie, gestion, sociologie, science politique, démographie, droit, géographie, histoire, aménagement, ...) et leur croisement.

### **Modalités de réponse à l'appel à communication**

Les projets de communications doivent être présentés selon le plan suivant :

- titre de la communication, nom(s) d'auteur(s) ; adresse(s) électronique(s) de ou des auteurs [en cas de co-auteurs, souligner le nom du correspondant], organisme d'appartenance du ou des auteurs.
- exposé bref de la problématique et de son enjeu ;
- pour les communications entrant dans le thème principal du colloque, numéro du thème et/ou articulation avec la problématique proposée ;
- originalité de la communication en la situant dans la littérature existante ;
- nature de la communication : théorique, empirique ;
- démarche méthodologique : sources et outils ;
- bibliographie sélective (5 à 10 références).
- candidature à la publication pour les actes du colloques et/ou pour les numéros spéciaux de revue

Les projets de communication ne doivent pas excéder 2 pages (hors bibliographie).

Ces projets seront exclusivement soumis par voie électronique à l'adresse suivante : [aes2026@univ-paris13.fr](mailto:aes2026@univ-paris13.fr)

Les projets de communication retenus pourront candidater à la publication pour les actes de l'AÉS 2026 (sous forme de chapitre d'ouvrage) ou pour les numéros spéciaux avec les revues académiques partenaires (voir *infra*).

Calendrier :

- Date limite de soumission des propositions de communication : lundi 8 décembre 2025
- Réponse du comité d'organisation : vendredi 19 décembre 2025
- Date limite d'envoi des propositions de contribution pour les Actes : lundi 23 mars 2026

### **Publication d'une sélection de contributions dans la *European Review of Service Economics and Management/Revue Européenne d'Economie et Management des Services (ERSEM)***

À l'issue des 45<sup>es</sup> journées de l'Association d'Économie Sociale, un numéro thématique spécial sera publié par la revue *European Review of Service Economics and Management / Revue Européenne d'Économie et Management des Services (ERSEM)*. Il regroupera une sélection d'articles originaux orientés sur l'une des thématiques centrales du présent appel à communications.

Les articles sélectionnés suivront le processus d'évaluation habituel de la revue.

La revue est catégorisée par l'HCÉRÉS.

2025 – 1, n°19

**European Review  
of Service Economics  
and Management**  
Revue européenne d'économie  
et management des services

CLASSIQUES  
GARNIER



### Publication d'une sélection de contributions dans *Économie appliquée*

À l'issue des 45<sup>es</sup> journées de l'Association d'Économie Sociale, un numéro thématique spécial sera publié par la revue *Économie appliquée*. Il regroupera une sélection d'articles originaux orientés sur l'une des thématiques centrales du présent appel à communications.

Les articles sélectionnés suivront le processus d'évaluation habituel de la revue.

La revue est catégorisée par l'HCÉRÉS.

2023 – 2, n°6

**Économie appliquée**

CLASSIQUES  
GARNIER



### Comité scientifique de l'Association d'Économie Sociale

Philippe BATIFOULIER (Université Sorbonne Paris-Nord), Samia BENALLAH (Université de Reims Champagne-Ardenne), Hervé BLANCHARD (Université de Perpignan Via Domitia), Anne BUTTARD (Université de Bourgogne), Nicolas DA SILVA (Université Sorbonne Paris-Nord), Jean-Paul DOMIN (Université de Reims Champagne-Ardenne), Anne FRETTEL (Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis), Maryse GADREAU (Université de Bourgogne), Ariane GHIRARDELLO (Université Sorbonne Paris-Nord), Stéphanie LAGUÉRODIE (Université Paris-I Panthéon-Sorbonne), Guillemette de LARQUIER (Université de Lille), François LEGENDRE (Université Paris-Est Créteil), Stéphane LONGUET (Université de Picardie Jules-Verne), Michel MARIC (Université de Reims Champagne-Ardenne), Delphine REMILLON (Institut national d'Études démographiques), Camille RETSIN (Université de Reims Champagne-Ardenne) et Adèle SÉBERT (Université de Reims Champagne-Ardenne).

## **Comité d'organisation**

Laura ALLES, Philippe BATIFOULIER, Alice BÉTOULE, Adrien CARPENTIER, Nicolas DA SILVA, Marie-Lou DELAIRE, Victor DUCHESNE, Brice ISSEKI, Ariane GHIRARDELLO, Isabelle LIOTARD, Nader NEFZI et Joël OUDINET.

## **Contact**

Le blog de l'AÉS : <https://ecosociale.hypotheses.org/>

Le site de l'AÉS est à l'adresse : <http://association-economie-sociale.fr/>

Courriel du comité d'organisation : [aes2026@univ-paris13.fr](mailto:aes2026@univ-paris13.fr)



## ***Prix Jacques TYMEN de l'Association d'Économie Sociale***

Les jeudi 3 et vendredi 4 septembre 2026 à Aubervilliers, l'Association d'Économie Sociale décernera à l'occasion de ses 45<sup>es</sup> Journées, organisées par le Centre d'économie de l'Université Paris-Nord (CEPN) sur le thème « *80 ans de la Sécu : Que célèbre-t-on ?* », les prix Jacques TYMEN.

Ces prix récompenseront les meilleurs travaux universitaires individuels (une thèse et un mémoire de M2), non encore publiés, soutenus entre le 1er janvier 2024 et le 1er mars 2026, de jeunes chercheuses et chercheurs œuvrant dans le champ de l'économie sociale (emploi, revenus, travail, protection sociale, santé, éducation et formation, culture, logement, famille, pauvreté...) et/ou de l'économie sociale et solidaire.

Ils seront attribués par le Comité scientifique de l'AÉS après examen des travaux de recherche et des rapports préexistants sur les dossiers présentés.

Les candidatures doivent comprendre le volume de mémoire (pour le prix de mémoire) ; le volume de thèse ainsi que le rapport de soutenance et le résumé (pour le prix de thèse).

Un prix de 1 500 € récompensera  
une thèse ou un travail équivalent

Un prix de 700 € récompensera un  
mémoire de M2 ou un travail équivalent

Les candidatures être transmises par courrier électronique à l'adresse du colloque :  
[aes2026@univ-paris13.fr](mailto:aes2026@univ-paris13.fr)

La date limite de réception des travaux est fixée au lundi 23 mars 2026. La remise des prix aura lieu lors des 45<sup>es</sup> Journées de l'AÉS à Aubervilliers.